

*Date de dépôt: 14 septembre 2005*

*Messagerie*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Alain-Dominique Mauris :  
Violence chez les ados genevois, une fatalité ou un manque de  
civilisation ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 22 juin 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Cette interpellation aurait pu aussi s'adresser au DJPS, mais mon intention n'est pas de recevoir une réponse sur l'intervention des forces de l'ordre, de lire des statistiques, mais d'avoir une prise de position sur les moyens éducatifs utilisés pour prévenir les comportements violents.*

### **Considérant:**

*Je constate que les jeunes de plus en plus manifestent des comportements violents avec coups et blessures.*

*Organisés en bandes rivales, les ados s'adonnent à la rixe comme d'autres s'adonnent au cinéma. Ils s'organisent parfois en expéditions punitives ou de vengeance. Ils utilisent l'intimidation comme l'exemple. Ils vont jusqu'à se faire plaisir en frappant au hasard dans la foule juste pour le fun. "On va percer ce c... ." Leur chef règne dans un quartier ou une région. Régulièrement arrêtés par la police, cela en devient un jeu et ne les effrayent plus.*

*Après plusieurs années d'observation en compagnie d'éducateurs de rue, d'îlotiers et d'ASM, je constate une montée en puissance d'une peur chez certains jeunes vis-à-vis d'autres jeunes. Le soir pour sortir, certains prennent avec eux couteaux ou tournevis des fois que... Pour aller porter sa radio à réparer le jeune se fait accompagner par un copain de peur de se faire racketter. Des exemples de ce type, il y en a trop et on en parle peu. Pourtant si vous discutez avec les ados, ils vont vous raconter la façon dont ils s'organisent pour éviter les pièges, mais rarement vont vous "balancer" un autre ado : « Je ne veux pas d'embrouille ».*

*Heureusement, tout cela n'est pas une généralité chez les jeunes, pourtant tous les exemples sont intolérables à Genève. Je connais trop d'ados qui en ont « ras le bol » et se fédèrent en bandes, certains même revendiquant le droit à l'identité et en viennent à se protéger par la même violence qu'ils veulent dénoncer... .*

*Et que dire lorsque l'on voit pendant un match de football de juniors C, les jeunes aller jusqu'à se menacer parfois même encouragés par des parents et leurs entraîneurs: « A la fin du match je vais te faire la peau », ou de voir des supporters venir avec de quoi intimider l'équipe adverse pour qu'elle perde le match. Là, aussi trop de récits de ce genre se multiplient.*

*Enfin, l'utilisation abusive et sans restriction des jeux informatiques ou des consoles réservées à des 18 ans et plus sont aux mains des 12-13 ans, sans prévention. Combien parmi nous, adultes, parents, pourraient maîtriser ces jeux ?*

### **Point de vue et interpellation :**

*Beaucoup d'efforts sont déjà faits pour remédier à tout cela, bravo à ceux qui jours après jours tentent de ramener ces jeunes dans des attitudes plus pacifiques, mais manifestement cela ne semble plus suffire !*

*Peut-être que les sociaux doivent collaborer davantage encore avec la police et avec les enseignants. Un comportement de référence et cohérent vis-à-vis de la violence doit être imposé par l'autorité afin d'indiquer clairement aux jeunes où se trouvent les limites à ne pas dépasser. L'agression n'est pas un jeu!*

- 1) *Qu'en pense le Conseil d'Etat?*
- 2) *Que puis-je répondre aux jeunes de ma région et d'ailleurs, qui en ont assez de se faire ennuyer par des bandes d'ados en mal de puissance: à l'école, dans le bus ou dans la rue?*

3) *Enfin, est-il possible de renforcer le dépistage « des prédisposés » aux caractères violents surtout à l'école primaire et d'entourer leurs parents ?*

*Comme le dit mon collègue maire d'Avusy, Monsieur Castella, « le respect ça change la politique », je pourrai oser dire: « le respect ça change les peurs ».*

*Merci.*

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Le Conseil d'Etat partage certaines des préoccupations énoncées, notamment en raison de l'augmentation des incivilités et des conflits qui se résolvent de moins en moins dans la sérénité.

### **Préambule**

Les études et les constats faits en Europe, montrent que les causes de la violence chez les jeunes sont multiples, elles prennent racines dans un contexte de transformations sociales et économiques fortes et rapides.

Le chômage, la précarité, l'éclatement des familles, la violence des adultes, des modifications des systèmes de protection sociale, le manque d'esprit communautaire et de solidarité se répercutent sur le comportement des jeunes.

La violence des jeunes est souvent un moyen de contestation et d'affirmation de soi, qui peut se traduire par des actions contre soi (suicide, usage de stupéfiants), au sein de groupes (persécutions à l'école, actions en bandes) ou contre la société en général par des actes de violence inspirés par la haine.

La violence des jeunes doit aussi être considérée comme un indicateur du mal-être, de l'intolérance, de la peur et de la violence des adultes.

Une des premières réponses à donner est d'agir le plus tôt possible sur la prévention envers les tous les enfants, mais surtout auprès de ceux qui peuvent être considérés comme potentiellement en danger.

Les mesures doivent être pluridisciplinaires, offrir aux jeunes des expériences positives de la vie, promouvoir les valeurs démocratiques et civiles, favoriser la créativité, la solidarité et la participation.

Les actions doivent être de préférence concertées entre les différents partenaires locaux.

Concrètement, le soutien aux parents et aux familles dans leur rôle éducatif doit être développé, de même que la mise en place de compétences dans la gestion des conflits, la promotion des valeurs de tolérance et de respect d'autrui, le soutien lors du passage entre l'école et le marché du travail, l'offre de loisirs de qualité, la lutte contre l'exclusion sociale et la marginalisation.

## A Genève

Il faut se rendre à l'évidence, l'école doit consacrer de plus en plus de temps à la part éducative de la mission qui lui est confiée. Dans la problématique de la lutte contre la violence, le Département de l'instruction publique a développé un plan d'actions qui précise les domaines dans lesquels celles-ci doivent être poursuivies, développées et initiées. Ces domaines s'intègrent de manière adéquate dans les constats généraux développés dans le préambule.

Ces domaines sont la prévention, la participation, le partenariat, la médiation, la sanction.

Ils se déclinent en actions déjà mises en place, en cours d'application ou à venir dans les écoles genevoises. A titre d'exemple, mentionnons :

- le rappel à tous des règles et les limites auxquelles élèves et adultes sont soumis, ainsi que des sanctions qui sont appliquées le cas échéant;
- les conseils d'élèves, tant au niveau de la classe que de l'école, qui doit leur permettre d'apprendre à résoudre les conflits dans le dialogue et de s'impliquer dans la vie de leur école.
- des collaborations, à titre préventif et pour résoudre des problèmes, entre l'école, la commune, les travailleurs sociaux, la police, les Transports publics genevois.

Citons comme exemples la mise sur pied d'une présence des jeunes adultes encadrés dans les bus scolaires du cycle du Renard en collaboration avec la commune de Vernier, les transports vernolians et la FASe, ou encore le protocole élaboré entre le DJPS et le DIP qui définit et renforce la collaboration et le dialogue entre la police et les écoles,

- le développement de formations à la médiation tant des adultes que des élèves, telles que la gestion des conflits, la médiation par les pairs (au cycle de Sécheron);

Par ailleurs, les instances de participation seront complétées prochainement par des conseils d'établissement qui élargiront d'une part l'implication aux parents et aux partenaires locaux et, d'autre part, devront

permettre de trouver des solutions pour soutenir et réinvestir les familles dans le rôle éducatif qui leur incombe.

Il faut également citer les services de l'office de jeunesse qui apportent leur soutien aux familles et permet également de déceler le plus précocement possible les enfants qui pourraient bénéficier d'un appui.

Nous mentionnerons aussi les actions des travailleurs sociaux et des éducateurs des communes et la FASE qui effectuent un travail remarquable dans l'ombre auprès des jeunes.

### **En conclusion**

Comme mentionné plus haut, les causes de l'attitude des jeunes que l'interpellation met en évidence sont multiples et les solutions correctrices existent et doivent encore être développées. Elles demandent évidemment des moyens qui doivent être investis tant dans les mesures prises par les institutions éducatives du canton, que dans le secteur économique pour assurer un avenir professionnel à nos jeunes et dans le domaine social afin que les jeunes puissent bénéficier d'un environnement adulte de qualité.

Le Conseil d'Etat entend soutenir toutes les actions qui iront dans le sens d'une amélioration de la qualité du "Vivre ensemble" et compte bien entendu sur l'appui du Parlement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

La présidente :  
Martine Brunschwig Graf